
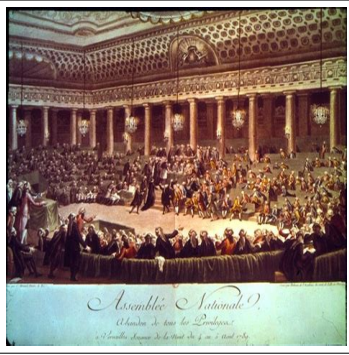



## L'année 1789

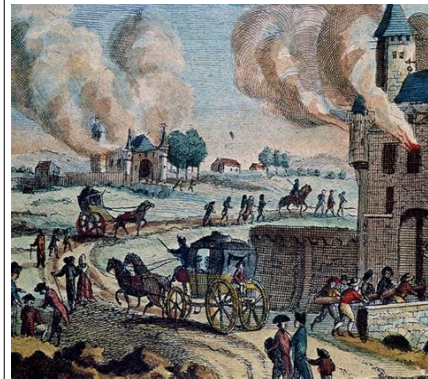
Illustration	Événement	Date	Description
	<p><b><u>Les États-Généraux:</u></b> Le roi convoque les représentants des trois ordres (Tiers-État, Clergé et Noblesse)</p>	<p>1er mai 1789 Ouverture le 5 mai 1789</p>	<p>Les élections des représentants aux États-Généraux ont lieu au printemps 1789. Ces élections ouvrent ce que l'on peut considérer comme la première campagne électorale en France. Partout on se rassemble pour désigner les représentants et rédiger les cahiers de doléances qui seront présentés au roi.</p>
	<p><b><u>Proclamation du Tiers-État en Assemblée Nationale</u></b></p>	<p>17 juin 1789</p>	<p>Pour montrer au roi et aux deux ordres de la société que le Tiers-État veut se faire entendre, il se proclame Assemblée Nationale.</p>
	<p>Le Serment du Jeu de Paume</p>	<p>20 juin 1789</p>	<p>Les députés du Tiers-État organisés en Assemblée Nationale s'engage à donner une constitution à la France. (Constitution : loi fondamentale qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un pays)</p>



La révolution des Parisiens et la prise de la Bastille

14 juillet 1789

Le roi n'accepte pas la remise en cause de la monarchie absolue. Il envoie des troupes autour de Paris.  
Les parisiens inquiets cherchent des armes. Le 14 juillet, ils assiègent et prennent la Bastille qui est un dépôt de munitions et une prison d'État.



La "Grande Peur"

Juillet-août 1789

**La révolution des campagnes:**  
Les paysans inquiets de la montée du prix du pain et d'un complot aristocratique attaquent les châteaux et détruisent les papiers témoignant des droits seigneuriaux. C'est la "Grande peur". Craignant une révolte généralisée, les nobles et le clergé acceptent le 4 août la suppression des privilèges, des droits seigneuriaux et de la dîme.



Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

26 août 1789

L'Assemblée Constituante vote la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.  
Les sujets du roi sont devenus des citoyens libres et égaux en droit.